

EXTRAITS

Par arrêté n° 1268 CM du 20 décembre 1985. — Est rendue exécutoire la délibération n° 59-85 du conseil d'administration de l'agence territoriale de la reconstruction modifiant le budget de l'agence pour l'exercice 1985.

ARRETE DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE TERRITORIALE

ARRETE n° 85-20 PRES./A.T. du 26 décembre 1985 portant clôture de la session ordinaire dite session budgétaire de l'assemblée territoriale de la Polynésie française.

Le Président du gouvernement de la Polynésie française.

Vu la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française, notamment son article 51 ;

Vu l'arrêté n° 85-18 PRES./A.T. du 31 octobre 1985 convoquant l'assemblée territoriale en session ordinaire dite session budgétaire.

Arrête :

Article 1er. — La session ordinaire dite session budgétaire de l'assemblée territoriale de la Polynésie française, ouverte par arrêté n° 85-18 PRES./AT du 31 octobre 1985, susvisé, est déclarée close le mardi 31 décembre 1985 à minuit.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 26 décembre 1985.

Jacques TEUIRA.

AVIS OFFICELS

SERVICE DU CADASTRE

AVIS

En application de l'article 7 de la délibération de l'assemblée territoriale n° 75-21 du 24 janvier 1975, rendue exécutoire par l'arrêté n° 1534 AA du 2 avril 1975, il est porté à la connaissance du public que l'atoll de Pinaki (commune de Nukutavake) est soumis à la conservation cadastrale.

Les terres situées dans cette zone devront être identifiées dans les actes qui les concernent par les références du nouveau cadastre (commune — section — n° de parcelle et nom de la terre).

Fait à Papeete, le 30 décembre 1985.

Pour le ministre de l'équipement,
de l'aménagement, de l'énergie
et des mines, et par délégation :

Le chef du service du cadastre,

J. PAYS.

INSTITUT TERRITORIAL DE LA STATISTIQUE

COMMUNIQUE

Les indices et index TPP et BTP du mois de décembre 1985

entrant dans les formules de révision des marchés sont disponibles à l'institut territorial de la statistique - rue Jeanne d'Arc - BP 395 - Papeete - Tél. 43 71 96.

SERVICE DES DOUANES

COURS DES CHANGES

pour l'application des droits et taxes de douane
(Arrêté n° 2224 D du 9 septembre 1961)

Période du 10 au 19 janvier 1986 inclus

PAYS	DEVISES	Cours en Francs Pacifique
Belgique	1 franc belge	2,72
Suisse	1 franc suisse	66,18
Italie	100 liras	8,18
E.U.A.	1 dollar U.S.A.	137,93
Australie	1 dollar	94,30
Nouvelle-Zélande	1 dollar	69,37
Canada	1 dollar canadien	97,94
Hong Kong	1 dollar	17,70
Singapour	1 dollar	65,75
Fidji	1 dollar	123,05
Allemagne Occidentale	1 deutsch mark	55,73
Pays-Bas	1 florin	19,49
Suède	1 couronne suéd.	18,09
Norvège	1 couronne norv.	18,14
Danemark	1 couronne dan.	15,26
Autriche	1 schilling	7,91
Espagne	1 peseta	0,89
Portugal	1 escudo	0,86
Japon	100 yens	68,10
Grande-Bretagne	1 livre sterling	197,61

PARTIE NON OFFICIELLE

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

ETAT DES INSCRIPTIONS REÇUES AU REGISTRE
DU COMMERCE PENDANT LE MOIS DE DECEMBRE 1985

N° 13.407-A	du 2	Domingo Roland, Tetuaura
N° 13.408-A	du 2	Dauphin Tavi, Ronny
N° 13.409-A	du 2	Mignard Claude, Jacques
N° 13.410-A	du 2	Mara Terniela, Jeanne
N° 13.411-A	du 2	Ryckewaert Jacques, Pierre, Jules, Emile, Jos
N° 13.412-A	du 2	Aritai Petra
N° 13.413-A	du 3	Haapaitahaa Taiore
N° 13.414-A	du 3	Lai Ah Che Walter
N° 13.415-A	du 5	Fassain Irène épouse Suard
N° 13.416-A	du 5	Yau Willing
N° 13.417-A	du 5	Weck épouse Leroux Elisabeth, Louise, Jeanne
N° 13.418-A	du 5	Taiarui Armand, Alfred, Théophile, Teihoarii
N° 13.419-A	du 5	Maire Jean-Philippe
N° 13.420-A	du 5	Vandame épouse Hau Véronique, Henriette, Joseph
N° 13.421-A	du 5	Inversin Marcelle, Maire, Dorothée
N° 13.422-A	du 6	Guzik Jean
N° 13.423-A	du 6	Amo Pierre
N° 13.424-A	du 9	Foster Joseph
N° 13.425-A	du 9	Maruake Jean, Teata
N° 13.426-A	du 9	Uraina Pacôme, Tahiri